Christian DAIRE
Inspecteur Sinistres Dommages
Tél : 01 30 82 89 63 Fax : 01 30 82 94 93

AXA

Pièce No 7483

S.A. PILES

7 rue Jean Jaurès
77440 LIZY s/ OURCQ

Direction Entreprises Ile de France
Inspection Règlements Dommages

M Réf : 00 9475 8083 87
SAPAR
V Réf. Usine SAPAR de Meaux

Marly, le 17 mai 2004

Messieurs,

Je vous confirme notre entretien téléphonique, à savoir que nous nous ne pourrons plus financer les frais de gardiennage du site SAPAR, l'expert judiciaire et surtout la Sté SAPAR en ayant déclaré l'inutilité, du fait du déblaiement entrepris.

Il est probable que la Sté SAPAR vous a confirmé ou vous confirmera de ne plus gardienner ce site.

En tout état de cause, nous ne pourrons régler ces frais au delà du 31 mai 2004.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Christian DAIRE

17/5/2004
Mr Auge
pour Information

S.A.S. PILES
au capital de 100.000 €
2, av. de la Gare
B.P. 17 - 77440 LIZY-SUR-OURCQ
Tél. 01 60 01 80 58 - Fax 01 60 01 11 72
Siret 348 017 765 00014 - APE 746 Z
URSSAF de Melun 770 559 7300 181
N° Agrément 09 DAGR 3PG 188

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

IRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

DCSP
251
Tél : 01-60-23-32-17

:de INSEE du service : 077/284/251

COMPTE RENDU D'INFRACTION INITIAL

AUTORITE JUDICIAIRE A

VICTIME	Monsieur **AUGE JEAN CLAUDE** né le 09/03/1943 à THORIGNY SUR MARNE (SEINE ET MARNE), de nationalité FRANCAISE, DIRECTEUR DE SOCIETE, demeurant 11, RUE DU LIT D ARPENT 77100 MEAUX téléphone domicile : 0680074899
PREJUDICE	Butin : A EVALUER Dégâts : A EVALUER Préjudice corporel : non
NFRACTION	**VOL AVEC EFFRACTION** Entre le 27/03/2002 et le 03/04/2002 RUE DU VIDE ARPENT à MEAUX (SEINE ET MARNE) (Précisions: SOCIETE SAPAR). Nature du lieu : USINE Eléments d'enquête : - Personnes remarquées : néant - Mode opératoire : LE OU LES INDIVIDUS SE SONT INTRODUITS DANS L'USINE PAR, EFFRACTION D'UNE PORTE D'ENTREE ET DEROBE DU MATERIEL.

P.V. : 2002/ /
Affaire contre X
Pièces jointes :
JEANT
Scellés : non

Transmis à :
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
T G I DE Meaux

Date :
Nom : ALIBERT Maurice
COMMISSAIRE DE POLICE

PROCES VERBAL

L'an deux mille deux,
le cinq avril à neuf heures quarante

Nous, **JEAN PAUL CHRISTIAENS**
SOUS BRIGADIER
Agent de Police Judiciaire
en fonction au C.S.P.de MEAUX
en résidence à MEAUX

---Etant au service-----
---Constatons que se presente la personne ci dessus dénommée laquelle nous déclare/:-----
---Entre le 27/03/02 et 3/04/02 un ou des individus se sont introduits dans l'usine SAPAR ZA DE LA BEAUVE à MEAUX, usine fermée et dérobé du matériel dont je vous fournirai la liste---
---Je tiens à vous preciser que cette usine est gardée par la société PILES.------
---Je depose plainte pour les faits ci dessus enoncés ----
---Apres lecture fait par lui meme persiste et signe avec nous le présent---

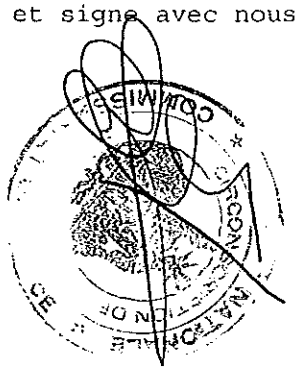

02003043

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
D.C.S.P.
U V P
MEAUX
Tél. : 01.60.23.32.17

RECEPISSE DE DECLARATION

SAPAR
établi(e) ZA LA BAUVE 77100 MEAUX (Précisions: SAPAR/ ANTOINE AUGE ZA LA BAUVE)

a déclaré avoir été victime de l'infraction suivante :
VOL PAR EFFRACTION

survenue :
Le lundi 04 Mars 2002,
ZA LA BAUVE à MEAUX (SEINE ET MARNE)

MODES D'OPERER : LE OU LES AUTEURS ONT DETERIORE LE LOCAL ENERGIE (VITRES), LA CENTRALE DE PRODUCTION D'AIR, ET ONT DEROBE DES BENNES, INOX, DANS LE BATIMENT PRINCIPAL, INCENDIE., VOL D'UN EVIER 4 POSTES EN INOX, MAIS CONSTATE LORS DE, L'EXPERTISE JUDICIAIRE DU 19/11/2001..

PREJUDICES : Butin : A EVALUER Dégâts : A EVALUER

Plainte déposée le 07 Mars 2002
Sous le numéro 2002/ /

Article 441-6 du Code Pénal. Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à MEAUX, le 07 Mars 2002

L'Agent de Police Judiciaire

POLICE NATIONALE SECURITE PUBLIQUE MEAUX

02055019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
D.C.S.P.
U T J T R
MEAUX
Tél. : 01.60.23.32.17

RECEPISSE DE DECLARATION

Entre le 26/05/2000 et le 29/05/2000,
à MEAUX (SEINE ET MARNE)
ANTOINE AUGE
établi(e) 77100 MEAUX (Précisions: ZA LA BAUVE)

a été victime de l'infraction suivante :
VOL PAR EFFRACTION

MODES D'OPERER : LES AUTEURS ONT FORCE LA PORTE DU LOCAL POUR Y VOLER DU, MATERIEL.

PREJUDICES : Butin : A EVALUER Dégâts : A EVALUER

Plainte déposée le 08 Juin 2000
Sous le numéro 2000/ /

Article 441-6 du Code Pénal. Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 200000 francs d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à MEAUX, le 08 Juin 2000

L'Agent de Police Judiciaire

POLICE NATIONALE
POLICES URBAINES
Circonscription

00000561

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE
D.C.S.P.
U T J T R
MEAUX
Tél. : 01.60.23.32.17

RECEPISSE DE DECLARATION

lundi 24 (Vu avec le commissariat de Meaux)
Le ~~mardi 25~~ Avril 2000 entre 12H30 et 13H15,
à MEAUX (SEINE ET MARNE)
SOCIETE ANTOINE AUGE
établi(e) 77100 MEAUX (Précisions: Z.A LA BAUVE)

a été victime de l'infraction suivante :
VOL

MODES D'OPERER : LES AUTEURS ONT VOLE DU MATERIEL INDUSTRIEL DE CHARCUTERIE, DANS UN ENTREPOT DETRUIT PAR UN INCENDIE MAIS SURVEILLE PAR, UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE.

PREJUDICES : Butin : A EVALUER Dégâts : AUCUN

Plainte déposée le 26 Avril 2000
Sous le numéro 2000/ /

Article 441-6 du Code Pénal. Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 200000 francs d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à MEAUX, le 26 Avril 2000

L'Agent de Police Judiciaire

POLICE NATIONALE
POLICES URBAINES
CIRCONSCRIPTION DE MEAUX

00000326

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE
D.C.S.P.
U T J T R
MEAUX
Tél. : 01.60.23.32.17

RECEPISSE DE DECLARATION

Entre le 13/04/2000 et le 14/04/2000,
à MEAUX (SEINE ET MARNE)
ANTOINE AUGE
établi(e) 77100 MEAUX (Précisions: Z.A LA BAUVE)

a été victime de l'infraction suivante :
VOL

MODES D'OPERER : LES AUTEURS ONT DETERIORE LE GRILLAGE QUI ENTOURE L'ENTREPOT, ET ONT VOLE DE LA MARCHANDISE.

PREJUDICES : Butin : A EVALUER Dégâts : A EVALUER

Plainte déposée le 18 Avril 2000
Sous le numéro 2000/ /

Article 441-6 du Code Pénal. Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 200000 francs d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à MEAUX, le 18 Avril 2000

L'Agent de Police Judiciaire

POLICE NATIONALE
POLICES URBAINES
Circonscription de MEAUX - H

00000290

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
D.C.S.P.
Unité de Voie Publique
MEAUX
Tél. : 01-60-23-32-17

RECEPISSE DE DECLARATION

Entre le 27/03/2000 et le 06/04/2000,
RUE DU VIDE ARPENT à MEAUX (SEINE ET MARNE)
SOCIETE SAPAR
établi(e) RUE DU VIDE ARPENT 77100 MEAUX (Précisions: Z.A. LA BAUVE)

a été victime de l'infraction suivante :
VOL

MODE D'OPERER : VOL DE MATERIEL DE CHARCUTERIE.

PREJUDICES : Butin : A EVALUER Dégâts : AUCUN

Plainte déposée le 10 Avril 2000
Sous le numéro 2000/ /

Article 441-6 du Code Pénal. Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 200000 francs d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à MEAUX, le 10 Avril 2000

L'Agent de Police Judiciaire

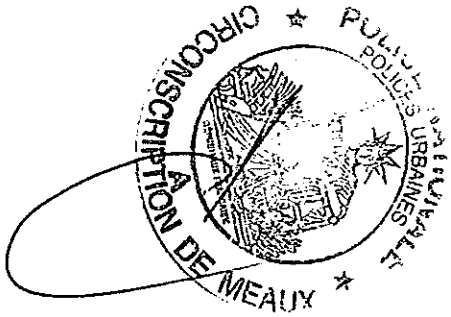

00003203